



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 119971

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'accès aux contrats de types CAE dans le secteur agricole soumis à forte saisonnalité. Le secteur agricole, du fait du cycle animal et végétal, propose bien souvent des contrats précaires et saisonniers pour pallier ces pics d'activités. Cette situation rend difficile l'éligibilité au contrat CAE d'une majorité du public « salarié agricole » sachant qu'il est difficile de justifier d'une inscription auprès de Pôle emploi d'une durée de douze mois dans les cas précités. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur la mise en place d'une dérogation pour l'agriculture afin de favoriser l'accès à ces contrats aidés pour encourager *in fine* la pérennisation d'un emploi à durée indéterminée et éviter le *turn-over* du personnel lié aux contrats saisonniers.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119971

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)